

Pays : <b>Islande</b>		(date : <b>29 juillet 2024</b> )			
Pièce justificative exigée (délivrée/certifiée par un médecin ou une autorité sanitaire)		Restrictions (qualitatives et/ou quantitatives)		Autorité nationale compétente (à contacter pour plus de renseignements)	
a) Ordonnance médicale valide <input checked="" type="checkbox"/>		Jours / Quantités/Doses		Nom : Agence islandaise des médicaments  Adresse : Vínlandsleið 14, 113 Reykjavík, Islande  Tél. : + 354 520 2100  Télécopie : N/A  Courriel : <a href="mailto:ima@ima.is">ima@ima.is</a>	
b) Certificat médical approuvé par les autorités sanitaires du pays de résidence <input type="checkbox"/>		Stupéfiants <input type="text" value="30"/> jours*			
c) Certificat délivré par les autorités sanitaires du pays de destination <input type="checkbox"/>		Substances psychotropes <input type="text" value="30"/> jours*			
d) Présentation de l'original de l'ordonnance au service des douanes du pays de destination <input checked="" type="checkbox"/>		* La dose de 30 jours est établie sur la base de la dose quotidienne déterminée.			
e) Autres types de justificatif ; si oui, veuillez indiquer <input checked="" type="checkbox"/> _____ _____		S'applique aux personnes dont le domicile officiel n'est pas en Islande.			
1 À l'arrivée en Islande, les personnes présentent aux autorités douanières un certificat médical ou une ordonnance accompagnée d'un mode d'emploi ou d'une étiquette d'instruction prouvant de manière pleinement satisfaisante qu'un médicament délivré sur ordonnance a été obtenu de manière légale et que le produit est nécessaire au porteur dans la quantité indiquée.		Liste de substances interdites ; si oui, veuillez préciser : __ Voir l'appendice 1 du règlement n° 233/2001 relatif aux substances susceptibles de créer une dépendance et aux stupéfiants et autres substances placées sous contrôle. _____			

	<p><b>Autres informations :</b> Importation de médicaments à usage personnel - Agence islandaise des médicaments (ima.is) Règlement n° 1277/2022 relatif à l'importation, par des particuliers, de médicaments destinés à leur usage personnel_____</p>	
--	---	--